



ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

MARDI 20 JUIN 2023 DE 09H30 À 15H30

À L'HÔTEL DE RÉGION DE TOULOUSE
Espace Charles De Gaulle

« *RÉDUIRE LES ÉMISSIONS À EFFET DE SERRE ET LUTTER CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE :
QUELLES RÉPONSES DES AGRICULTURES ET DES SYLVICULTURES EN OCCITANIE ?* »

Rapporteur : Michel Baylac

Avis adopté à l'unanimité le 20 juin 2023
Suffrages exprimés : 148

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le dérèglement climatique est l'un des défis les plus importants de notre époque, avec des répercussions environnementales, économiques et sociales considérables. Les émissions de gaz à effet de serre (GES) causées par l'activité humaine ont été identifiées comme la principale cause de ce phénomène.

La Région Occitanie dispose d'un potentiel important en matière d'agriculture et de forêts, avec des exploitations agricoles diversifiées et une couverture forestière importante. Cependant, ces filières sont également confrontées à des défis liés au dérèglement climatique et figurent déjà parmi les secteurs les plus impactés par l'évolution du climat. À ce titre, elles sont conscientes qu'elles doivent, comme l'ensemble des autres activités humaines, participer à la réduction des émissions de GES liées à la fois à leurs pratiques et à leur besoin en énergie.

Forêt et Agriculture sont des secteurs clés dans la lutte contre le dérèglement climatique. En effet, ces secteurs en sont à la fois contributeurs et victimes. Mais ils peuvent également être des solutions pour réduire les émissions de GES et atténuer les impacts du dérèglement climatique.

Dans ce contexte, il est crucial de réfléchir à des modèles économiques et des solutions innovantes pour encourager des pratiques agricoles et forestières durables, tout en contribuant à la réduction des émissions de GES. Aussi, l'agriculture et la forêt de notre région ont toute leur place dans la participation à la réalisation des objectifs de neutralité carbone par l'adaptation et l'atténuation des effets du dérèglement climatique.

Pour la filière forêt-bois régionale, cela implique :

- D'inciter à une gestion durable des forêts, par le regroupement des plus petites parcelles, le renforcement du rôle environnemental et de protection des documents de gestion et en privilégiant des pratiques favorables au stockage du carbone et à la production de bois de qualité ;
- D'accompagner la structuration d'une filière durable du bois, engagée dans une démarche globale d'économie circulaire et privilégiant la valorisation du bois dans les produits à plus longue durée de vie.

Pour l'agriculture, cela inclut l'adoption et le développement de techniques agricoles bas carbone et produisant une alimentation de qualité. Aussi, il s'agira principalement de :

- Mieux maîtriser le cycle de l'azote par le développement des légumineuses et l'accompagnement à la structuration d'une filière protéines végétales locale et l'encouragement à l'économie d'intrants ;
- Protéger et accroître les stocks de carbone par le développement des couverts végétaux, le soutien à l'élevage herbager, agroforestier et sylvopastoral, et l'implantation de haies ;
- Réduire les émissions de CH₄ par l'accompagnement au développement d'une méthanisation raisonnée et en maîtrise locale.